

Le ...avril 2022

Les professeurs du lycée

à

Monsieur le Proviseur
du lycée

Objet : Dispense de cours pour corrections d'examens

Monsieur le proviseur,

Les épreuves écrites de spécialité du baccalauréat vont prochainement avoir lieu du 11 au 13 mai.

Comme toutes les épreuves écrites du baccalauréat, cela va se traduire pour les correcteurs, par une charge de travail très importante. Il n'est pas envisageable qu'elle s'ajoute au service normal d'enseignement .

Nous demandons que les correcteurs de ces épreuves écrites soient effectivement dispensés de leur service normal d'enseignement et de tout autre participation à des missions de surveillance et de correction des épreuves écrites et orales du Brevet de Technicien Supérieur **a minima 48h, après les réunions d'entente et la récupération des copies.**

Par ailleurs, nous demandons que pour tous les collègues qui le souhaiteraient, des copies papier soient mises à disposition.

Veuillez agréer, Monsieur le Proviseur , l'expression de nos salutations respectueuses.